

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 janvier 2002
Français
Original: anglais

**Rapport du Secrétaire général
sur l'Administration transitoire des Nations Unies
au Timor oriental**

Pour la période allant du 16 octobre 2001 au 18 janvier 2002

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la résolution 1338 (2001) du Conseil de sécurité en date du 31 janvier 2001, par laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) jusqu'au 31 janvier 2002. Dans cette résolution, le Conseil a souligné la nécessité d'une présence internationale substantielle au Timor oriental après l'indépendance, et m'a prié de lui faire des recommandations détaillées à cet égard, en étroite consultation avec le peuple timorais et en coordination avec les autres acteurs internationaux et bilatéraux pertinents.

2. Le présent rapport décrit les faits nouveaux survenus au Timor oriental depuis mon rapport du 18 octobre 2001 (S/2001/983 et Corr.1). Il est divisé en deux parties : la première contient une évaluation des projets réalisés dans l'exécution du mandat que le Conseil de sécurité a confié à l'ATNUTO dans ses résolutions 1272 (1999) et 1338 (2001) et la seconde propose, conformément à la déclaration faite par son président le 31 octobre 2001 (S/PRST/2001/32), des mesures en vue de consolider ces progrès, y compris des plans détaillés concernant le déploiement d'une mission intégrée des Nations Unies au Timor oriental après l'indépendance.

II. Progrès vers l'indépendance

3. Une étape cruciale a été franchie sur la voie de l'indépendance du Timor oriental quand le Conseil de sécurité, dans la déclaration de son président en date du 31 octobre 2001, a souscrit à la recommandation de l'Assemblée constituante tendant à ce que l'indépendance soit déclarée le 20 mai 2002. Ceci a non seulement fixé une date-butoir à laquelle des progrès satisfaisants devraient avoir été réalisés, mais marque également un nouveau point de départ, à partir duquel la communauté internationale et un Timor oriental indépendant devront forger un nouveau type de partenariat.

4. Au cours des trois derniers mois, d'importants progrès ont été réalisés sur le plan politique, et des résultats concrets ont été atteints dans la tâche complexe tendant à mettre en place une administration publique pour le Timor oriental. La situation en matière de sécurité a continué de s'améliorer, et des politiques favorisant le développement économique et social sont mises en oeuvre. Dans le même temps, la fragilité relative des fondements politiques de ce nouveau pays, la précarité de son développement économique, le nombre très limité de cadres supérieurs et d'administrateurs à sa disposition et l'absence de mécanismes forts et indépendants en matière de sécurité font que le Timor oriental continuera à avoir besoin d'une assistance considérable de la communauté internationale longtemps après l'indépendance, pour



assurer la stabilité et exploiter les possibilités de progrès offertes au cours des deux dernières années.

A. Évolution politique

5. Depuis mon dernier rapport, l'Assemblée constituante a examiné et approuvé la plus grande partie du nouveau projet de constitution. À partir du 19 octobre, ses quatre comités thématiques ont tenu trois semaines d'auditions publiques au cours desquelles des représentants du Gouvernement, de la société civile et des Églises ainsi que des experts de l'ATNUTO et des organisations internationales ont présenté des exposés. L'Assemblée plénière a commencé à discuter du projet de constitution le 3 décembre. Le processus d'examen a été prorogé jusqu'au 25 janvier 2002, soit cinq semaines au-delà du délai de 90 jours qui avait été fixé initialement. L'ATNUTO, les organisations non gouvernementales internationales et locales et des représentants des Églises ont supervisé le processus. Le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a également formulé des suggestions au sujet des garanties constitutionnelles des droits de l'homme.

6. Le projet de constitution à l'examen établirait un État démocratique unitaire, fondé sur la primauté du droit et le principe de la séparation des pouvoirs. Des organes représentatifs seraient élus au suffrage universel direct. Aux termes de ce projet, le Timor oriental aurait un président qui serait également commandant en chef des forces armées, un premier ministre dirigeant un conseil des ministres, et un parlement. Les pouvoirs du Président seraient limités par le Parlement, que le Président serait tenu de consulter, en même temps que le Conseil d'État et un conseil suprême sur la défense et la sécurité, avant de déclarer un état d'urgence ou un état de siège.

7. Conformément à la résolution adoptée le 28 novembre 2001 par l'Assemblée constituante, qui prévoyait la tenue d'élections présidentielles directes, l'Administrateur transitoire a annoncé que l'élection du premier Président du Timor oriental aurait lieu en avril 2002. Le personnel de base de la Commission électorale indépendante, qui était resté en place après les élections du 30 août 2001, a commencé les préparatifs de ces élections tout en continuant à renforcer les capacités locales.

8. L'Assemblée envisage également de se transformer en organe législatif, comme le Conseil national l'avait recommandé en février 2001. En vertu de cet arrangement, ses 88 sièges seraient initialement maintenus, avant d'être ramenés à un chiffre s'établissant entre 52 et 65. Les partis de l'opposition et certaines organisations de la société civile ont toutefois demandé la tenue de nouvelles élections législatives, soit en même temps que les élections présidentielles, soit peu après l'indépendance.

9. Après les élections du 30 août 2001, les partis politiques ont réduit leurs activités sur le terrain pour se concentrer sur la rédaction de la Constitution et des pressions ont été exercées par des dirigeants politiques locaux sur un certain nombre de partis de l'opposition pour qu'ils baissent la bannière de leurs partis et mettent fin à leurs activités dans les districts. Un partisan du groupe d'opposition CPD-RDTL (Conseil populaire de défense de la République démocratique du Timor oriental) a été assassiné à Baucau à la fin du mois de novembre, à la suite d'affrontements entre groupes d'arts martiaux.

10. Le Conseil des ministres a continué à superviser les activités de l'Administration publique du Timor oriental et pris des décisions sur une vaste gamme de questions. Il a en particulier approuvé le budget national, des projets de réduction de la pauvreté et des systèmes de crédit pour les groupes à faible revenu, ainsi que des initiatives dans les domaines de la santé publique, de l'éducation et des finances et les arrangements proposés pour la Commission frontalière mixte. Il a par ailleurs commencé à tenir une série de séances publiques dans chacun des 13 districts, pour promouvoir les contacts directs entre le Gouvernement et la population.

11. En ce qui concerne les relations avec l'Indonésie, la troisième réunion de la Commission frontalière mixte entre le Timor oriental et l'Indonésie a eu lieu à Dili du 19 au 21 novembre 2001. Cette réunion, première visite effectuée par une délégation indonésienne au Timor oriental depuis celle de l'ancien Président Wahid en février 2000, a marqué un pas important dans l'instauration de relations entre les deux pays voisins. Des entretiens de haut niveau doivent avoir lieu en Indonésie à la fin de février 2002. Ces discussions offrent la possibilité de régler des problèmes clefs qui continuent de se poser au niveau bilatéral, notamment la restitution des biens culturels, des archives et des dossiers, l'accès continu des

étudiants est-timorais aux établissements indonésiens d'enseignement supérieur, un protocole sur la coopération entre les services de police, et des arrangements concernant l'instauration de liaisons postales, le passage de la frontière à des fins courantes et la réglementation des marchés. À cet égard, il a été convenu qu'une opération de reconnaissance conjointe de la frontière serait menée en février 2002, en vue d'établir des principes et des techniques pour la délimiter.

B. Établissement de l'Administration publique du Timor oriental

12. La mise en place d'une administration publique professionnelle et efficace est une condition indispensable à une stabilité durable au Timor oriental. La fourniture de ressources et d'experts par la communauté internationale a constitué et continuera de constituer un élément essentiel de ce processus.

13. Au cours de la période considérée, l'Administration publique du Timor oriental a continué de jouer un rôle de plus en plus important dans la gestion des affaires courantes du pays. À la fin de 2001, 9 633 fonctionnaires est-timorais avaient été recrutés, soit 91,2 % de l'effectif total prévu. Les secteurs de l'éducation et de la santé emploient les effectifs les plus importants, représentant près des deux tiers de l'effectif total approuvé. Dans les districts, c'est le personnel national qui est désormais chargé des tâches administratives, maintenant que la majorité des administrateurs internationaux ont été retirés et que ceux qui restent sur le terrain s'occupent principalement du renforcement des capacités et de la formation.

14. Les Timorais s'emploient à renforcer leurs structures administratives et un bureau de l'Inspecteur général a été créé à cette fin. Une conseillère est-timoraise pour la promotion de l'égalité, qui relève directement du Ministre principal, a pris ses fonctions le 1^{er} novembre 2001; son bureau, qui a hérité des fonctions du Groupe de l'ATNUTO chargé des questions d'égalité entre les sexes, appuiera la formulation et l'application de politiques gouvernementales dans ce domaine, élaborera des stratégies et des méthodes appropriées et favorisera la coordination et la coopération sur ces questions au sein du gouvernement central et au niveau des districts.

15. Dans le domaine des finances publiques, plus de 180 douaniers sont désormais en poste à Dili et Oecussi ainsi qu'à la frontière avec le Timor occidental, où ils assurent des services de douane, d'immigration et de quarantaine, tandis qu'un petit nombre de fonctionnaires internationaux continuent à dispenser une formation en cours d'emploi. La première action pénale touchant des infractions fiscales a désormais été engagée devant un tribunal est-timorais, et un système de contrôle des exemptions fiscales accordées aux organisations non gouvernementales a été mis en place. Au cours des trois derniers mois, les auditeurs du Service des douanes timorais ont recouvré un montant de quelque 340 000 dollars correspondant à des amendes, des pénalités et des recettes douanières, soit un montant comparable à celui de l'actuel budget annuel des salaires dudit Service qui, de mars 2000 à décembre 2001, a perçu 17 millions de dollars de taxes et de droits sur les importations.

Justice

16. Pour le moment, le Timor oriental compte encore peu de juges, d'avocats commis au titre de l'aide publique et de procureurs formés et expérimentés, et les services d'appui pour les tribunaux restent limités. Les difficultés que pose la traduction vers l'anglais, le portugais et les nombreuses langues locales et à partir de ces langues entravent considérablement les travaux des tribunaux et des enquêteurs.

17. En dépit de ces problèmes, les différents éléments du système judiciaire doivent faire face à une très lourde charge de travail. Le Bureau du Procureur adjoint pour les délits ordinaires continue de diriger les enquêtes menées sur plus de 480 délits commis depuis novembre 1999. Des tribunaux de district ont rendu des jugements dans 139 procès en 2001. Le Service d'aide judiciaire/groupe des avocats commis au titre de l'aide publique, qui comprend les avocats timorais à Baucau, Dili et Oecussi et deux avocats internationaux chargés de les conseiller, a fourni des avis à plus de 1 000 personnes en 2001. Il compte parmi ses clients des personnes en détention préventive, des personnes accusées de délits ordinaires ou de crimes graves, et des parties à des affaires de famille et des litiges fonciers. Le Service a également constitué des équipes qui se rendent régulièrement dans les prisons de Baucau, Dili et Gleno. Toutefois les avocats commis au titre de l'aide judiciaire continuent à avoir besoin d'une

formation intensive, d'une éducation juridique et d'un appui technique.

18. Le nombre de prisonniers a augmenté de près d'un tiers au cours des six derniers mois, passant de 231 en juillet à 302 à la mi-décembre 2001, reflétant un accroissement de la criminalité, en particulier des actes de violence commis par des groupes de délinquants. Du personnel supplémentaire a été recruté pour que les prisons de Gleno et de Dili puissent avoir des gardiens 24 heures sur 24, et la formation du personnel pénitentiaire s'est poursuivie.

Affaires étrangères

19. Au cours de la période considérée, tous les postes du tableau d'effectifs du Ministère des affaires étrangères et de la coopération ont été pourvus. Le personnel a pu suivre un programme de formation diplomatique et des stages dans des ambassades étrangères grâce à un appui bilatéral. À ce jour, 30 fonctionnaires du Ministère ont bénéficié d'une formation dans 14 pays.

20. Le Gouvernement timorais a pris des mesures officielles pour adhérer à un certain nombre d'instruments internationaux et d'organisations internationales après l'indépendance, et a notamment décidé de signer le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est, et de demander le statut d'observateur auprès de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et de membre de la Communauté des pays de langue portugaise.

Force de défense du Timor oriental

21. Le 1er bataillon d'infanterie de la Force de défense du Timor oriental (FDTO) a provisoirement été organisé le 26 octobre 2001 à Metinaro, dans le district de Dili. Le 15 janvier 2002, il a été transféré à une base à Los Palos, dans le district de Lautem, qui était précédemment utilisée par la force de maintien de la paix, en attendant que des installations permanentes soient construites à proximité de Baucau. À la suite de son entraînement jusqu'à la fin de juin 2002, il commencera ses opérations dans le district de Lautem. La composante maritime de la FDTO a été transférée à Port Hera, dans le district de Dili, et a reçu officiellement deux bateaux de patrouille Albatross en janvier 2001. Elle doit devenir opérationnelle au début de 2002, mais son entraînement se poursuivra.

22. Les progrès réalisés dans le domaine de l'entraînement des membres de la FDTO sont le fruit d'une assistance bilatérale efficace et coordonnée. Il faudra toutefois que l'appui soit maintenu au même niveau jusqu'à l'indépendance et au-delà et s'accompagne d'importants investissements financiers pour permettre la réduction progressive des effectifs de la mission de maintien de la paix des Nations Unies et leur retrait à plus long terme.

Service de police du Timor oriental

23. La Police civile des Nations Unies continue à assurer le maintien de l'ordre tout en dispensant une formation aux membres du Service de police du Timor oriental. Peter Miller (Canada) a assumé les fonctions de Chef de la Police civile des Nations Unies en novembre 2001.

24. À ce jour, le Service de police du Timor oriental a recruté 1 453 policiers, dont 126 occupent un rang de commandement. Deux cent cinquante autres policiers sont actuellement en formation à l'École de police de Dili. Les pays donateurs ont organisé des programmes de formation à l'étranger et dans le pays, dans des domaines allant des enquêtes et de la police maritime à l'administration de la police et à la formation antiémeute. Les policiers du Service de police du Timor oriental occupent des postes de gestion de niveau intermédiaire et des postes administratifs au niveau des districts et des sous-districts où ils sont aussi chargés des enquêtes. Un projet pilote dans le cadre duquel des membres du Service de police du Timor oriental exercent l'ensemble des fonctions de police un jour par semaine a été mis en place le 1er novembre 2001 dans le district de Manatuto, sous la supervision et la direction de la Police civile des Nations Unies. Les relations avec la police indonésienne ont été renforcées grâce à l'adoption d'un protocole sur les communications entre les deux forces, tandis qu'un autre sur la coopération concernant les crimes transfrontières est à l'examen.

25. Le développement du Service de police du Timor oriental continue toutefois d'être freiné par l'absence de ressources. Le budget actuel permet seulement de financer la formation initiale, les salaires et le déploiement, et le Service souffre d'une pénurie critique de ressources pour les communications et les transports. Il n'a pas non plus les moyens de couvrir les frais d'entretien des véhicules, des armes et du matériel divers et d'acheter des fournitures courantes.

Information

26. Les activités entreprises dans le domaine de l'information ont contribué de manière importante à sensibiliser le public et à réduire les tensions politiques. Après les élections d'août 2001, Radio ATNUTO et TVTL ont diffusé en direct les débats de l'Assemblée constituante plusieurs heures par jour, ainsi que des reportages et des interviews en tetum, portugais, anglais et bahasa indonesia. En octobre, un programme spécial de radio de la Fondation Hironnelle (Suisse) a commencé à diffuser sur Radio ATNUTO, à l'intention des réfugiés, des programmes en bahasa indonesia qui sont rediffusés sur les chaînes de la radio indonésienne au Timor occidental, pour leur donner des informations exactes sur la situation au Timor oriental. Un projet de proposition visant à permettre à la radio et à la télévision de fonctionner en tant que société indépendante a obtenu un appui important du nouveau Gouvernement et de la société civile, mais aura besoin du soutien des pays donateurs et de fondations privées.

Célébration de l'indépendance

27. Toute une série de manifestations sont prévues par un comité directeur national pour célébrer l'indépendance du Timor oriental, lorsqu'elle sera déclarée officiellement le 20 mai 2002. Ces activités, qui doivent comprendre un festival de musique, une exposition commerciale et des manifestations sportives internationales, ont pour but de marquer le caractère historique de cette occasion, et de mettre en relief l'identité et les attributs de la nouvelle nation.

C. Création d'un climat de sécurité stable

Sécurité

28. L'assistance internationale en matière de sécurité fournie au Timor oriental continue de jouer un rôle crucial dans la promotion de la stabilité locale et régionale.

29. La stabilité à la frontière avec l'Indonésie est un élément clef de la sécurité future. Depuis mon dernier rapport au Conseil (S/2001/983), peu de miliciens ont été vus le long de la ligne de coordination tactique (la ligne de démarcation dont sont convenus l'ATNUTO et les forces armées indonésiennes en attendant qu'un accord officiel intervienne sur le tracé de la frontière), mais on estime que les milices dures représentent toujours une menace à long terme. Par ailleurs, comme

je l'ai indiqué dans mon précédent rapport (voir S/2001/983, par. 28), la présence de marchés illégaux à proximité de la ligne de coordination tactique est une source de préoccupation croissante. La raison d'être de ces marchés est que les négociants veulent échapper aux taxes qui sont prélevées sur les produits importés légalement, mais on soupçonne que des milices soient partie prenante sur ces marchés, ce qui donne au problème une dimension politique, et même criminelle. Depuis le début de la saison des pluies, les activités de contrebande se sont accrues au large des côtes nord et sud.

30. Il faudrait que les discussions entre le Timor oriental et l'Indonésie concernant un régime frontalier en bonne et due forme avancent de façon importante pour que soit assurée la stabilité à long terme le long de la frontière. On peut s'attendre à ce que ces discussions portent aussi sur le cas particulier de l'enclave d'Oecussi, laquelle fera probablement l'objet de dispositions administratives et économiques spéciales dans la Constitution.

Les retours de réfugiés

31. Pour assurer la sécurité au Timor oriental, il faut aussi continuer de mettre en oeuvre plusieurs processus qui visent à régler les problèmes issus des actes de violence de 1999. Parmi les moyens à mettre en oeuvre, figurent le retour des réfugiés, l'appui à l'effort de réconciliation et des poursuites réelles contre les personnes soupçonnées de crimes graves.

32. Les retours se sont accélérés malgré les désinformations et malgré les intimidations, aujourd'hui moindres, dont les candidats au retour continuent de faire l'objet. Au cours de la période considérée, près de 7 000 réfugiés sont retournés au Timor oriental, portant à 17 900 le nombre des personnes rapatriées en 2001, ce qui fait un total de 192 000. On estime que 60 000 à 75 000 personnes vivent toujours dans des camps de réfugiés au Timor occidental. La majorité des rapatriés est toujours bien acceptée dans les communautés d'origine et peu d'incidents sont signalés. Toutefois, les personnes soupçonnées d'avoir appartenu aux milices ou aux groupes politiques pro-autonomie sont toujours exposées à des harcèlements. Si l'on veut que les réfugiés rentrent en grand nombre au Timor oriental, il convient de continuer de suivre les rapatriés et d'assurer leur protection. Dans presque tous les districts, des foyers d'accueil ont été créés afin

d'assurer la protection des rapatriés rejetés par leur communauté, mais ils sont relativement peu utilisés.

33. Les réunions de réconciliation à la frontière et les visites au Timor oriental et au Timor occidental se sont multipliées. Ces initiatives permettent d'encourager les retours. Le 5 novembre 2001, Xanana Gusmão a participé à une importante réunion de réconciliation à Batugade, du côté est-timorais de la frontière, entre les chefs et les réfugiés des communautés Manatuto et Aileu. Du 26 au 29 novembre, Xanana Gusmão s'est rendu en visite officielle au Timor occidental, où il a rencontré les principaux responsables militaires et gouvernementaux du Timor oriental, des représentants des milices, et des dirigeants et des réfugiés des mouvements pro-autonomie. Cette visite a contribué à renforcer la confiance entre le Timor oriental et la province indonésienne voisine et devrait contribuer à accélérer le mouvement actuel de retour et de réconciliation.

34. Ce ne sont plus tant les problèmes de sécurité et les manœuvres d'intimidation des milices qui freinent maintenant les retours, mais les inquiétudes économiques.

35. Le Programme alimentaire mondial a récemment doublé la ration de riz des lots de réintégration, mais pour répondre aux besoins des personnes qui retournent s'installer dans des régions très dépeuplées, il faudrait peut-être aussi augmenter l'aide alimentaire et renforcer d'autres types d'assistance. Au mois de novembre, le Gouvernement indonésien a entrepris de verser à titre d'incitation une somme de 750 000 rupiahs (75 dollars) par famille, à quoi s'ajoutait une prime de 250 000 rupiahs (25 dollars) en cas de retour avant Noël.

36. La question du versement des pensions de retraite aux anciens fonctionnaires est-timorais de l'administration, de l'armée ou de la police indonésiennes est un autre élément qui retarde le retour de quelque 8 500 familles. L'ONU étudie la création d'un fonds spécial destiné à indemniser les fonctionnaires ayant perdu leur emploi ou leur droit à pension. Quelque 30 000 anciens fonctionnaires, dont 21 000 sont au Timor oriental, soit qu'ils ne l'aient jamais quitté soit qu'ils y soient déjà rentrés, bénéficieraient de ce fonds qui nécessiterait un apport important de la part des donateurs. La coordination de ces questions sera confiée à l'Administration est-timoraise avant l'indépendance.

37. Les activités locales d'installation de réfugiés est-timorais ont démarré à la fin du mois de novembre avec la construction de logements destinés à accueillir quelque 6 500 réfugiés est-timorais qui souhaitent rester dans la région d'accueil. En novembre 2001, l'ONU et le Gouvernement indonésien ont lancé un appel conjoint qui comprend des plans du HCR et du PNUD destinés à aider le Gouvernement indonésien à assurer l'installation sur place, dans la Sonde-est, en dehors du Timor oriental, de 3 010 familles réfugiées. Ces plans comportent une contribution à l'aide qui sera fournie aux réfugiés sous forme de logements et d'assistance économique, et à l'aide qui sera apportée dans les mêmes proportions aux communautés hôtes.

Commission vérité, réception et réconciliation

38. La constitution d'une Commission vérité, réception et réconciliation se poursuit. La Commission dispose à l'heure actuelle d'un bureau provisoire à Dili. En décembre 2001, un groupe constitué de personnalités indépendantes a désigné des commissaires nationaux à l'issue d'une série de consultations qui ont eu lieu auprès des communautés des 13 districts du Timor oriental et auprès des partisans de l'autonomie, au Timor occidental. Les candidatures aux fonctions de commissaire au niveau régional sont actuellement examinées. On procède par ailleurs au choix des locaux qui accueilleront les six bureaux régionaux. Toutefois, pour que la Commission devienne opérationnelle, il faudrait qu'elle reçoive d'urgence des fonds supplémentaires : sur les 3,8 millions de dollars dont la Commission aurait besoin, 1 million de dollars seulement a fait l'objet d'une promesse de versement et un tiers seulement de ce montant a été versé.

Crimes graves

39. Des progrès ont été faits dans la poursuite des personnes soupçonnées de crimes graves. Le Parquet général, qui est maintenant dirigé par des Est-Timorais, a présenté à ce jour 33 actes d'accusation visant 83 personnes à qui sont reprochés des crimes qui ont été commis entre le 1er janvier et le 25 octobre 1999. Onze de ces actes d'accusation portent sur des crimes contre l'humanité. Malheureusement, les ressources en personnel et les moyens financiers étant limités, les affaires progressent lentement dans les tribunaux.

40. On a donné un coup d'accélérateur à la sélection de personnel et à la gestion des ressources du Groupe

d'enquête sur les crimes graves afin de réaliser les principaux objectifs fixés pour 2002. À partir de janvier 2002, des équipes d'enquêteurs seront affectées à plusieurs districts afin d'assurer une plus grande efficacité des enquêtes et d'instaurer des liens plus étroits avec les collectivités dans lesquelles elles ont lieu. On compte que ces changements permettront d'augmenter dans des proportions notables le nombre de mises en accusation au cours de l'année 2002, en plus des 10 affaires de crime contre l'humanité qui ont été désignées comme prioritaires. Cette tâche ne pourra être menée à bien que si les postes approuvés sont financés à hauteur des fonds mis en recouvrement et si les donateurs continuent d'apporter leur concours en mettant des spécialistes et des ressources supplémentaires à la disposition du Groupe d'enquête.

41. Le Groupe spécial sur les crimes graves, rattaché au tribunal de district de Dili, a jusqu'à présent traité 15 affaires. Trois recours ont été introduits. Un jugement a été rendu le 11 décembre 2001 dans l'affaire de Los Palos, qui portait sur des opérations conduites par la milice Tim Alfa dans le district de Lautem en 1999. Il s'agissait du premier procès pour crime contre l'humanité au Timor oriental. C'était aussi la première fois que des dispositions formulées à l'origine dans le cadre de la Cour pénale internationale étaient mises en application. Dix hommes ont été condamnés à des peines allant de 4 à 33 ans pour divers crimes (tortures, meurtres, expulsions forcées, exécutions). Un deuxième Groupe spécial d'enquête sur les crimes graves a procédé à des auditions préliminaires en novembre 2001, mais aucun nouveau procès ne peut avoir lieu tant que d'autres juges internationaux n'auront pas été nommés et tant que des ressources supplémentaires n'auront pas été réunies pour assurer l'appui administratif des groupes d'enquête spéciaux.

42. Le Parquet général et le Ministère de la justice indonésien ont annoncé que 30 juges avaient été sélectionnés pour siéger au Tribunal spécial des droits de l'homme, en octobre-novembre 2001. On a en outre annoncé que la Présidente de l'Indonésie, Megawati Soekarnoputri, avait signé un décret de nomination de 18 juges, sur les 30 juges recommandés par Komnas Ham/la Cour suprême. Je m'en réjouis. Il est essentiel que ce processus soit mené à bien pour que des relations solides puissent être instaurées entre le Timor oriental et l'Indonésie.

43. Conformément au Mémorandum d'accord signé en avril 2000 entre mon Représentant spécial et le Procureur général de l'Indonésie, un certain nombre de demandes ont été transmises à ces derniers. Il s'agit de demandes d'interrogatoire de certaines personnes et d'envois d'attestations. Ces demandes concernent aussi plusieurs mandats d'arrêt délivrés au Timor oriental. À ce jour, les autorités indonésiennes n'ont donné aucune réponse positive. À sa vingt-septième session, en novembre 2001, le Comité contre la torture a recommandé que l'Indonésie coopère sans réserve avec l'ATNUTO en assurant une assistance mutuelle lors des enquêtes et des procès, conformément au Mémorandum d'accord signé en avril 2000. Il est impératif que ce problème soit résolu à titre prioritaire si l'on veut éviter que la question ne devienne source de tension entre les deux pays.

Sécurité

44. La criminalité déclarée reste faible au Timor oriental. Il y a eu toutefois une augmentation des groupes officieux de sécurité locaux depuis les élections d'août, dont certains sont composés d'éléments des anciennes forces des Falintil qui n'avaient pas été incorporés dans la nouvelle force de défense du Timor oriental. Des étudiants et autres jeunes ont organisé plusieurs manifestations au sujet de questions d'éducation et d'emploi.

45. Afin de s'attaquer à ces problèmes, l'ATNUTO recherche des moyens administratifs afin de mettre un terme aux activités de sécurité non officielles. En outre, l'Administration cherche à améliorer la situation des anciens membres des Falintil.

46. Avec une augmentation catastrophique des cas de violence contre les femmes et les enfants, la criminalité familiale est particulièrement préoccupante au Timor oriental. Il est indispensable de lancer des interventions multisectorielles faisant appel à toute une série d'agents sociaux afin de s'attaquer à ce grave problème social. À la demande des autorités et communautés est-timoraises, une série d'ateliers consacrés à la violence familiale a été entreprise dans certaines zones expérimentales des districts de Baucau et Manatuto à la fin d'octobre afin de connaître l'ampleur du problème et de rechercher des solutions dans les communautés locales.

D. Développement économique et social

47. L'encouragement d'un environnement pacifique est indissociable d'un développement économique viable. Si un gouvernement stable et démocratique ainsi que la primauté du droit favorisent la prospérité, une économie forte peut susciter le civisme et la paix sociale. Le progrès économique passe par des investissements dans les secteurs de la santé et de l'éducation ainsi que dans l'infrastructure physique, l'appui aux secteurs clefs de l'économie, notamment la mise en valeur judicieuse des ressources naturelles dans le respect de l'environnement.

48. Selon les estimations, le produit intérieur brut du Timor oriental a enregistré une croissance de 18 % en 2001, le taux d'inflation étant inférieur à 3 %. Certaines incertitudes entourant l'économie avant les élections du 30 août ont été levées et l'expansion économique se poursuit. Après être passées par le creux de la vague en juillet et août 2001, les importations ont repris en septembre et octobre. Toutefois, dans l'ensemble, l'économie devrait subir un tassement en 2002 après la réduction de la présence internationale au Timor oriental, et notamment des Nations Unies.

49. Au cours de la conférence des donateurs tenue à Oslo les 11 et 12 décembre 2001, des projections ont été présentées concernant le financement extérieur requis au cours des trois années suivant l'indépendance. Les pays participants ont insisté sur la nécessité de faire preuve de prudence en matière budgétaire et de s'attacher en particulier à la question de la viabilité, sans laquelle il ne serait pas possible d'aller de l'avant en partant des acquis.

50. La Commission du plan a été créée en septembre 2001 pour élaborer un plan de développement national visant à orienter l'activité fondamentale du secteur public et l'appui financier extérieur après l'indépendance. L'équipe de planification travaille en collaboration étroite avec le Ministère des finances à la mise au point du cadre budgétaire à moyen terme afin de faire en sorte qu'il soit réalisable malgré les problèmes financiers à court terme et qu'il soit viable à plus long terme. La Commission coordonne des groupes de travail dans chaque secteur, qui ont rédigé des rapports de situation; elle procédera à une consultation nationale et mettra au point la version définitive du plan de développement national d'ici à l'indépendance.

51. Une stratégie financière détaillée à long terme concernant les recettes et dépenses publiques sera élaborée au cours des mois précédant l'indépendance, une fois que les incertitudes entourant l'avenir de l'exploitation pétrolière dans la mer de Timor auront été levées et que le Gouvernement aura examiné les avis juridiques et financiers concernant les répercussions pour les recettes du Timor oriental. Le Timor oriental vise un taux de croissance de 5 à 6 % sur une période de 25 ans.

52. Le principal obstacle aux investissements dans le pays est l'absence d'un code foncier efficace qui permette de régler les litiges remontant aux administrations portugaise et indonésienne et intègre les droits de propriété traditionnels.

Éducation

53. Un réseau efficace d'enseignement fondamental accessible à tous est indispensable au développement à long terme. La remise en état du réseau d'enseignement a progressé rapidement. Plus de 240 000 élèves du primaire et du secondaire ont entamé la nouvelle année scolaire au début d'octobre 2001 sous la conduite de près de 6 000 enseignants. Quelque 5 000 étudiants fréquentent actuellement l'Université nationale du Timor oriental, qui a rouvert ses portes en novembre 2000. Plus de 700 écoles primaires, 100 écoles secondaires du premier cycle, 40 écoles maternelles et 10 collèges techniques fonctionnent actuellement au Timor oriental et 530 de ces établissements, soit plus de 2 700 salles de classe, ont fait l'objet d'une remise en état, soit 99 % environ des salles de classe endommagées après les violences de septembre 1999. Une attention particulière est accordée aux élèves du primaire et du secondaire, qui représentent un tiers de la population, les investissements se poursuivant dans l'enseignement technique et professionnel. Il s'agit maintenant de renforcer la formation des enseignants et les programmes scolaires. À cet effet, un programme de formation pédagogique a été lancé, comportant une formation à l'Université nationale et en cours d'emploi.

Santé

54. Avec le départ progressif des spécialistes internationaux, les agents de santé est-timorais assument de plus en plus de responsabilités au niveau national et à l'échelon des districts. Plus de 800 agents sanitaires nationaux ont été recrutés et 394 postes supplémentaires vont être pourvus. Le Ministère de la

santé a recruté 21 médecins internationaux pour encadrer les services hospitaliers ainsi que cinq gestionnaires des services de santé de district afin de renforcer la capacité des services sanitaires de district. En 2002, le Département de la santé s'attachera à renforcer les services de base et à améliorer le système d'orientation des malades ainsi que la fourniture de soins médicaux secondaires et de services de chirurgie.

Infrastructures

55. La remise en état des bâtiments publics s'est poursuivie, de même que la remise en état de l'infrastructure routière et portuaire, grâce à un appui important du Fonds d'affectation spéciale pour le Timor oriental et du Fonds consolidé pour le Timor oriental. Entre octobre 2001 et janvier 2002, 5 bâtiments publics ont été remis en état, 13 étaient en construction, 8 avaient fait l'objet d'appels d'offres et 2 étaient à l'étude.

56. La constitution des services portuaires et aéroportuaires, ainsi que des services d'approvisionnement en électricité, en entités totalement indépendantes s'est poursuivie. À l'aéroport Comoro de Dili, les aides à la navigation de base ont été remplacées, l'éclairage de la piste a été installé, l'aérogare a été agrandie et la sécurité a été amenée aux normes internationales. Un appel d'offres international a été lancé pour assurer une liaison maritime publique entre Dili et Oecussi. La remise en état des aides à la navigation et l'aménagement de la jetée du port de Dili ont été achevés en novembre 2001.

57. L'approvisionnement de Dili en électricité s'est nettement amélioré à la fin de novembre. Il reste quelques problèmes de distribution liés à la saison des pluies, mais une distribution fiable a été réalisée à Noël et pour le 1er janvier à Dili et dans les districts. Les usagers de la capitale ont reçu leurs notes d'électricité en octobre, ce qui a suscité de nombreuses plaintes et refus d'acquitter le montant réclamé, en particulier de la part d'usagers timorais qui n'avaient jamais reçu de notes auparavant. La direction de la compagnie d'électricité prévoit d'organiser une série de rencontres avec des dirigeants religieux, communautaires et traditionnels, afin d'expliquer et d'examiner le système de facturation, et une campagne de sensibilisation du grand public est en préparation.

58. La remise en état de 17 centrales électriques rurales, grâce à l'aide bilatérale, devrait être menée à

bien à la fin de février 2002. Celle de 14 autres est au stade de l'évaluation des offres et les travaux devraient commencer en mars 2002.

59. Depuis mon dernier rapport, un programme de médiation des litiges fonciers a été lancé et les dossiers ont été bouclés en vue de l'identification de tous les bâtiments publics du Timor oriental. En janvier et novembre 2001, quelque 1,3 million de dollars de loyers commerciaux de biens publics dans l'ensemble du Timor oriental a été recouvré.

60. Dans le cadre d'un projet d'autonomisation communautaire, des fonds sont décaissés par l'intermédiaire de conseils communautaires élus afin de financer des subventions communautaires ainsi que des prêts consacrés à des activités économiques. Ces fonds ont permis la construction de puits, l'installation de canalisations d'eau et la construction de ponts et de routes.

Mise en valeur des ressources naturelles

61. Au cours des deux derniers mois, les responsables est-timorais sont parvenus à un accord avec les sociétés pétrolières opérant dans le champ de Bayu-Undan, dans la zone mixte de mise en valeur de ressources pétrolières de la mer de Timor, au sujet d'un programme concernant le gaz et des questions financières qui permettraient l'exploitation du gaz du gisement de Bayu-Undan, dans la mer de Timor. Le Conseil des ministres du Timor oriental a entériné cet accord, qui a été soumis à l'examen du Gouvernement australien. Grâce à cet accord, le Timor oriental pourrait profiter largement de la mise en valeur de ses ressources nationales, la mise en valeur du gaz du gisement de Bayu-Undan devant lui procurer plus d'un milliard de dollars au cours du cycle de 17 ans du projet. Ce montant vient s'ajouter aux recettes considérables que devrait dégager la phase de liquides du projet Bayu-Undan, qui est déjà en cours.

62. Le Gouvernement a lancé une campagne de promotion de l'écotourisme dans le pays au moyen de matériel audiovisuel et de photographies, soulignant les principes de la viabilité et de la protection des ressources naturelles et culturelles.

63. Des directives techniques concernant la protection de l'environnement ont été promulguées pour l'extraction de matériaux de construction, la manutention de carburants et autres produits pétroliers, le traitement des déchets dangereux et la gestion des

ordures au niveau municipal. Une étude d'impact sur l'environnement doit être effectuée afin d'augmenter les futurs investissements et d'évaluer l'impact que le tourisme, le secteur pétrolier et les industries extractives pourraient avoir sur l'environnement.

Agriculture et pêche

64. L'agriculture reste l'activité économique principale de plus de 90 % de la population du Timor oriental. Les grands objectifs du Ministère de l'agriculture et de la pêche sont la remise en état de l'infrastructure et des réseaux d'irrigation, la distribution d'outils agricoles de base aux agriculteurs, la vaccination du cheptel, le relèvement du secteur de la pêche et l'exploitation forestière. Parmi les plus importantes contributions bilatérales dans ce secteur, on compte des moyens techniques qui aident le Ministère à recueillir des informations lui permettant d'établir des cartes précises de l'aménagement actuel et potentiel du territoire, de la production agricole et de son évolution, ainsi que du matériel de pêche d'une valeur de 3 millions de dollars, dont 300 moteurs hors-bord.

65. S'agissant de la pisciculture et de la pêche commerciale, deux alevinières nationales ont été remises en état et l'approvisionnement local en poisson, qui a doublé depuis l'année dernière, devrait retrouver son niveau de 1998 d'ici le milieu de 2002. Pour éviter une surexploitation des ressources halieutiques côtières, il faudra développer la pêche au large des côtes dans la zone économique exclusive du Timor oriental, où opèrent actuellement des navires de pêche battant pavillon indonésien; les négociations concernant la frontière maritime entre l'Indonésie et le Timor oriental devraient commencer au cours des prochains mois. Quatre hectares du port national de pêche d'Hera à Dili ont été remis en état afin de pouvoir y loger des installations de réfrigération et une flotte de pêche hauturière dont la création doit bénéficier d'une subvention du Fonds d'affectation spéciale pour le Timor oriental. Une aide bilatérale doit permettre d'établir des règlements de pêche et des plans de gestion de la ressource halieutique qui créeront un environnement favorable à une rapide expansion de la pêche côtière et hauturière, laquelle sera guidée par un plan stratégique national pour la pêche ainsi que par des données scientifiques.

Préparatifs en vue de réduire l'effectif de l'ATNUTO

66. Comme il était dit dans mon rapport précédent (S/2001/983), la réduction de l'effectif de l'ATNUTO aura un impact important sur l'économie locale. La Commission de planification a procédé à une étude du retrait de la présence internationale du point de vue de son volume, de son calendrier et de ses incidences économiques et recommandé une série de mesures qui devraient permettre d'en limiter l'impact. Parmi ces mesures figurent une stratégie d'information du personnel de l'ONU recruté sur le plan local, la mise en place accélérée du cadre juridique nécessaire au fonctionnement du secteur privé, une meilleure publicité des emplois qualifiés et un programme de création d'emplois à court terme.

III. Mission appelée à succéder à l'ATNUTO

A. La transition vers un État indépendant

67. Comme il a été dit plus haut, si des progrès importants ont été réalisés, les objectifs que s'était fixés à l'origine le Conseil de sécurité sont encore loin d'être réalisés. Pour cela, il faudra maintenir sur place une opération de maintien de la paix avant et après l'indépendance, même si ses composantes devront être restructurées compte tenu de l'évolution de la situation sur le plan politique et de la sécurité; la mission est d'ailleurs en cours de réaménagement afin d'être mieux adaptée aux tâches que pourrait lui confier l'Organisation des Nations Unies après l'indépendance.

68. Le bon déroulement de la transition dépend de plusieurs facteurs: une réduction par étapes de l'effectif de l'ATNUTO; l'absorption dans le futur État des services techniques essentiels et le transfert des moyens de l'ONU qui sous-tendent ces services; le transfert à l'État du reliquat de services publics encore assurés par l'ATNUTO; la mise au point des instruments législatifs et de procédure indispensables au fonctionnement de l'État après l'indépendance; et le recrutement en temps voulu de conseillers civils auprès du futur État indépendant. Dans ce contexte, j'ai accueilli avec satisfaction l'adhésion du Conseil de sécurité aux recommandations que j'ai formulées concernant le maintien d'une mission intégrée des

Nations Unies, réduite selon qu'il conviendra, pendant la période qui suivra l'indépendance (S/PRST/2001/32). Pour que la planification initiale et les premiers préparatifs portent leurs fruits et que la transition vers le nouveau rôle que l'ONU est appelée à jouer après l'indépendance se fasse sans heurt, il est essentiel que le Conseil prenne ses décisions sans tarder.

69. Des progrès réguliers ont été réalisés dans le réaménagement de l'effectif et de la structure de l'ATNUTO pour les mettre en harmonie avec le rôle envisagé pour les Nations Unies après l'indépendance, tel qu'il a été approuvé par le Conseil de sécurité dans la déclaration du Président du 31 octobre 2001 (voir S/PRST/2001/32).

70. La stabilité de la situation sur le plan de la sécurité a permis à l'ATNUTO de commencer dès novembre 2001 à réduire son effectif militaire en vue d'arriver au moment de l'indépendance à une force de maintien de la paix des Nations Unies d'environ 5 000 personnes. L'effectif actuel de l'ATNUTO est de 7 212 militaires, soit plus de 1 700 militaires de moins que son effectif autorisé, qui est de 8 950. La force de maintien de la paix a été reconfigurée au fur et à mesure de ses réductions d'effectif de façon qu'elle puisse continuer à conforter la stabilité tant le long de la frontière que sur l'ensemble du territoire du Timor oriental. Les contingents basés à Ermera et Manatuto ont été rapatriés et le contingent basé à Dili a pris le relais de leurs activités dans ces deux districts. D'ici à la fin de janvier 2002, le bataillon basé à Lautem prendra ses fonctions dans l'enclave d'Oecussi, tandis que le bataillon actuellement basé à Baucau étendra sa juridiction à Lautem. D'ici à mai 2002, les responsabilités des deux bataillons du génie actuellement déployés dans la zone de la mission seront transférées à un unique groupe du génie. De même, l'effectif de la police civile, qui est aujourd'hui de 1 273 personnes, sera à nouveau réduit pour être ramené à 1 250 à la date de l'indépendance.

71. En étroite collaboration avec l'Administration publique du Timor oriental, l'ATNUTO veillera à ce que, dès l'indépendance, le Gouvernement conclue avec l'ONU un accord sur le statut des forces qui définira le rôle de la composante militaire et ses rapports avec la Force de défense du Timor oriental. Ce dernier point présente une importance cruciale, du fait que la Force de défense du Timor oriental sera placée sous l'autorité et le commandement du Gouvernement.

Des arrangements juridiques de même nature devront également être convenus et mis en place en ce qui concerne les activités de police respectives de la police civile des Nations Unies et du Service de police du Timor oriental.

72. Les réductions d'effectifs auxquelles il est actuellement procédé parmi le personnel civil mis à la disposition de l'Administration publique du Timor oriental tiennent compte de la double nécessité d'éviter une grave désorganisation des services publics essentiels et de mettre en place une administration efficace. En novembre 2001, il a été demandé aux ministres de l'Administration publique du Timor oriental d'établir des plans de réduction par étapes de leur personnel recruté sur le plan international; à la mi-janvier 2002, ces plans étaient en grande partie achevés et leur mise en oeuvre était largement entamée. Lorsque les réductions d'effectif prévues auront été menées à terme, il restera environ 200 personnels recrutés sur le plan international et 60 Volontaires des Nations Unies qui resteront sur place jusqu'à l'indépendance, soit une réduction de 75 % de l'effectif original autorisé pour la composante civile.

73. Les responsables de l'Administration publique du Timor oriental étudient actuellement la question de savoir comment l'Administration pourrait assumer la responsabilité du reliquat de services publics encore assurés par l'ATNUTO. Parmi ces services figurent la rédaction et le conseil juridique, la politique de défense et les activités correspondantes, la politique de maintien de l'ordre et la police, la radiotélédiffusion et l'organisation des élections. De même, l'Administration publique du Timor oriental devra trouver les moyens de prendre en charge les institutions et services que la future constitution pourrait créer tant dans le domaine judiciaire que dans le domaine exécutif.

74. Pour créer une administration effective, il a fallu mettre en place non seulement les grands rouages d'un État, mais aussi les services techniques essentiels qui sous-tendent son fonctionnement. L'Administration publique du Timor oriental s'efforce de mettre progressivement en place et de prendre en charge ces services techniques, mais ses efforts sont entravés par une infrastructure insuffisante et une pénurie de techniciens. Elle continue de dépendre de l'ATNUTO pour des services comme les communications et l'état civil, et elle n'a guère les moyens d'assurer l'entretien des logiciels et du matériel de son parc informatique.

75. L'Administration publique du Timor oriental reste donc tributaire des moyens déployés par l'ATNUTO pour fonctionner au niveau le plus élémentaire. La communauté internationale devra chercher les moyens de répondre à ses besoins après l'indépendance de peur qu'une diminution trop grande des moyens d'action du Gouvernement ne devienne un facteur d'instabilité.

B. Planification de la mission appelée à succéder à l'ATNUTO

76. La planification de la mission appelée à succéder à l'ATNUTO prévoit le maintien de la mission de maintien de la paix des Nations Unies, nécessaire pour assurer la stabilité du Timor oriental, réduite selon qu'il conviendra, pendant la période qui suivra l'indépendance, selon les modalités prévues dans mes rapports précédents (S/2001/719, par. 52 à 60; et S/2001/983, par. 59 à 80). Il est prévu que cette mission comprendra une composante militaire, une composante de police civile et une petite composante civile, y compris des experts chargés d'apporter une assistance essentielle à la nouvelle Administration timoraise. Elle devrait comprendre en outre un certain nombre de spécialistes civils chargés d'appuyer l'action de mon Représentant spécial; de contribuer aux enquêtes et aux procédures judiciaires concernant des crimes graves ainsi qu'aux efforts tendant à la réconciliation nationale; et de veiller à ce que les droits de l'homme informant toutes les activités de la mission.

77. Conformément aux grandes orientations définies par le Conseil de sécurité dans la déclaration du Président du 31 octobre 2001 (S/PRST/2001/32), la mission appelée à succéder à l'ATNUTO veillera à ce que l'ensemble des responsabilités opérationnelles soit transféré aux autorités timoraises dès que cela sera possible sans compromettre la stabilité et les progrès réalisés, avec en toile de fond un processus suivi d'évaluation et de réduction d'effectifs devant se poursuivre pendant les deux ans qui suivront l'indépendance.

78. Afin de faire en sorte que l'approche suivie pour la planification privilégie la coordination, comme le souhaite le Conseil de sécurité, la planification continue d'être guidée au Siège par des consultations menées au sein de l'Équipe spéciale de gestion intégrée. Sur le terrain, mon Représentant spécial a constitué, pour les composantes militaire et de police,

des équipes intégrées de planification qui comprennent des Timorais et des personnels militaires, de police et civils de l'ONU. Quant à la planification de la composante civile, elle continue d'être conduite dans le cadre du Groupe central de l'équipe chargée de la transition. On trouvera en annexe un projet de principes directeurs concernant la mission qui succédera à l'ATNUTO

1. Soutien à apporter à l'administration publique après l'indépendance

79. Un inventaire de compétences, que le PNUD a terminé à la fin d'octobre 2001, a confirmé qu'il était nécessaire d'obtenir un financement assuré pour une centaine de fonctions essentielles dans l'administration (S/2001/983), pour des durées allant de 12 à 24 mois après l'indépendance. Les fonctions que le PNUD a considérées comme indispensables à la viabilité du Gouvernement, à la stabilité politique et à la prestation de services de base correspondent pour l'essentiel à celles qui avaient été identifiées par l'ATNUTO il y a quelque temps et les aménagements apportés par la suite par les ministres timorais ont été mineurs.

80. À l'issue de consultations détaillées menées avec les donateurs et d'autres acteurs, il est apparu que ces besoins ne pourront être financés de façon sûre que s'ils sont inscrits au budget statuaire de la mission appelée à succéder à l'ATNUTO. S'il s'avère que les donateurs sont prêts à garantir expressément que les besoins seront satisfaits pendant tout ou partie des deux années à venir, selon le cas, au moyen d'un financement bilatéral ou d'autres arrangements, la planification de la nouvelle mission sera modifiée en conséquence.

81. Ces fonctions se répartissent entre quatre secteurs principaux de l'administration publique : 42 % intéressent les finances – trésor, fisc, établissement de budget, banque centrale, administration, douanes et services publics centraux; 14 % relèvent du secteur juridique – questions judiciaires, greffiers, avocats commis d'office, assemblée législative et réforme législative, parquet, finances et administration, greffe, huissiers, questions foncières et système pénitentiaire; 27 % relèvent de l'administration interne – secrétariat du Conseil des ministres, Cabinet du Premier Ministre, Ministère de l'administration interne, Bureau de l'Inspecteur général, Ministère des affaires économiques et de la planification, Ministère de l'agriculture et de la pêche, Ministère de l'éducation,

Ministère des finances et Ministère du travail et des services sociaux; et 17 % ont trait à des services essentiels – eau et assainissement, électricité, routes, logement, ports et santé.

82. L'ATNUTO, le PNUD et les ministères timorais mettent actuellement la dernière main à la description détaillée des fonctions. Les postes que l'on veut pourvoir seront annoncés pendant la deuxième moitié de janvier ou au début de février – étant entendu que leur création dépendra de l'approbation de l'Assemblée générale (A/56/685, par. 15) – de façon que l'on puisse sélectionner et recruter le personnel avant le déploiement de la mission devant succéder à l'ATNUTO. Les critères de sélection seront essentiellement la compétence des candidats, l'utilité de leur expérience pour un pays en développement et leur aptitude à transférer des connaissances.

83. L'ATNUTO et le PNUD ont préparé des plans en vue d'une structure de gestion qui soit conçue de façon à donner au Gouvernement timorais un sentiment de propriété et à tenir compte en même temps du fait que les Nations Unies devront être responsables de la façon dont les quotes-parts seront utilisées.

84. Le Gouvernement timorais aura aussi besoin d'une assistance internationale dans le domaine du développement économique et social et de la réduction de la pauvreté. Selon l'étude menée actuellement par le PNUD, 200 fonctions relevant de ce secteur sont essentielles à l'efficacité du nouvel État (alors que l'ATNUTO les avait au départ estimées à 135). L'aide de bénévoles ou des arrangements bilatéraux sont recherchés à cette fin.

85. Afin de répartir les tâches entre les principaux acteurs qui aideront le Timor oriental dans les domaines du développement économique et social et de la réduction de la pauvreté, l'ATNUTO a demandé aux organismes des Nations Unies au Timor oriental de lui faire savoir quel type d'assistance ils étaient en mesure d'offrir. Par ailleurs, mon Représentant spécial a récemment écrit à tous les chefs de secrétariat des organismes pertinents des Nations Unies, leur demandant s'ils étaient prêts en principe à aider à pourvoir les 200 postes de spécialistes civils de l'assistance technique, dont la description a également été communiquée aux États Membres.

2. Composante militaire

86. La composante militaire de la mission qui fera suite à l'ATNUTO aura pour rôle de contribuer à assurer la sécurité extérieure et l'intégrité territoriale du Timor oriental, tout en transférant progressivement ses responsabilités, de façon concertée, à la Force de défense du Timor oriental (FDTO) et aux services compétents de l'administration publique. En coordination avec les autres composantes de la mission, elle continuera à faciliter les négociations relatives à la délimitation de la frontière, essentielles à la mise en place des structures et politiques nationales de sécurité et de contrôle des frontières.

87. Dans le secteur occidental, la composante militaire serait composée d'un groupe de deux bataillons, doté d'un état-major de secteur. L'enclave d'Oecussi conserverait un bataillon. Dans le reste du pays (anciens secteurs du centre et de l'est), la composante militaire serait composée d'un bataillon mobile et d'un bataillon d'infanterie légère. Dans la zone frontalière, la force continuerait à prendre des mesures à l'encontre de groupes armés illégaux et à assurer la sécurité, en attendant que les Timorais soient pleinement capables d'assurer la sécurité et le contrôle des frontières. Elle assurerait aussi la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies.

88. Il est prévu de continuer à réduire les effectifs de la composante militaire en deux étapes. La première étape commencerait une fois que l'activité à la frontière serait normalisée, ce qui suppose que deux conditions soient remplies : d'une part que le Gouvernement indonésien et le Gouvernement timorais s'entendent sur le tracé de la frontière et que celle-ci soit démarquée; et d'autre part qu'un système adéquat de sécurité et de contrôle de la frontière soit mis en place. Ces conditions permettraient de retirer la composante militaire de la zone frontalière, et donc de la ramener à une force composée de deux bataillons, soit 2 500 à 3 000 hommes.

89. Selon les plans actuellement prévus pour la mise en place de la Force de défense, le deuxième bataillon devrait être opérationnel à la fin de 2003. Toutefois, il serait sans doute possible d'avancer cette date, à condition que les donateurs financent les dépenses d'équipement nécessaires. Le retrait total de la composante militaire se fera lorsque la Force de défense sera véritablement en mesure de faire face aux menaces extérieures.

90. Au moment de l'indépendance, la composante militaire comprendra aussi 120 observateurs militaires, dont le nombre pourra varier légèrement à certaines étapes de la réduction du reste de la composante militaire, de façon qu'il soit toujours possible de surveiller les conditions de sécurité.

3. Composante police civile

91. Comme je l'ai indiqué en octobre 2001, la composante police civile, dirigée par un chef de la police recruté sur le plan international, continuera d'assurer le maintien de l'ordre et de contribuer à la mise en place du Service de police du Timor oriental en communiquant des compétences et en transférant progressivement les responsabilités. On pense qu'au moment de l'indépendance, le Service de police du Timor oriental sera constitué d'environ 1 800 policiers timorais.

92. D'après les plans prévus pour la mise en place du Service de police, celui-ci pourrait en fin de compte comprendre 2 600 policiers, dont 180 ayant été formés au maintien de l'ordre. Au cas où le Service de police serait aussi chargé de la sécurité de la frontière, un corps supplémentaire de 200 personnes serait créé. Les Timorais seraient affectés aux côtés de membres de la composante police civile, qui offriraient une formation en cours d'emploi.

93. À mesure que les policiers timorais seront diplômés et que l'unité de district ou l'unité spécialisée à laquelle ils appartiennent répondront aux critères d'accréditation, la responsabilité sera transférée à celle-ci et l'unité correspondante de la police civile internationale n'aura plus qu'un rôle consultatif. Un calendrier a été mis au point pour ce processus, en fonction de la répartition de la population, des statistiques de la criminalité, de la complexité des tâches à exécuter et de l'état d'avancement de la formation des policiers timorais; le premier transfert de responsabilité est prévu pour mai 2002. Toutes les unités spécialisées, les unités de district et les unités de commandement devraient avoir atteint en janvier 2004 les conditions requises pour être certifiées et accréditées. Jusqu'à cette date, la police civile internationale et la police timoraise fonctionneront comme une force de police mixte, placée sous le commandement et le contrôle de mon Représentant spécial.

94. Sous réserve que le calendrier prévu pour la formation soit respecté, les effectifs de la police civile seront réduits en moyenne de 5 % par mois, si bien qu'il resterait en janvier 2004 une centaine de personnes dotées de fonctions purement consultatives.

IV. Aspects financiers

95. Par sa résolution 56/249 du 24 décembre 2001, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un montant brut de 458 millions de dollars aux fins du fonctionnement de l'ATNUTO pendant la période allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002, prévoyant un montant mensuel brut de 20 millions de dollars pour la période allant du 1er février au 30 juin 2002. Si le Conseil décidait de proroger le mandat de l'Administration transitoire, comme recommandé au paragraphe 104 ci-après, le coût du fonctionnement de l'ATNUTO serait limité au montant mensuel approuvé par l'Assemblée générale.

96. Les propositions que je ferai pour la liquidation des avoirs de l'ATNUTO sont actuellement à l'étude. Elles tiendront compte des critères et directives approuvés par l'Assemblée générale et comprendront le cas échéant le transfert d'avoirs en surplus au Gouvernement timorais. Je présenterai mon rapport à l'Assemblée générale de façon qu'elle l'examine pendant la deuxième partie de la reprise de sa cinquante-sixième session.

97. Au 15 décembre 2001, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de l'ATNUTO depuis la création de celle-ci s'élevait à 211,8 millions de dollars. Le montant total des quotes-parts non acquittées pour toutes les opérations de maintien de la paix s'élevait à 1 979 100 000 dollars.

V. Observations et recommandations

98. L'intervention de l'ONU au Timor oriental avait pour raison d'être d'assurer le succès du nouvel État, en maintenant la sécurité et en construisant une base administrative et économique durable. Maintenant que le jour de l'indépendance est proche, les Timorais et la communauté internationale ont tout lieu d'être fiers de ce qui a été réalisé à ce jour – pour asseoir les fondations politiques du nouvel État; pour mettre en place les rouages de l'appareil dont il a besoin pour

faire face avec succès aux problèmes de sécurité et pour jeter les bases du développement économique.

99. Toutefois, alors que de nouvelles demandes sont soumises à la communauté internationale, il est essentiel que l'engagement pris soit honoré intégralement et que les tâches qui ont déjà si bien avancé soient menées à bien. Un partenariat étroit entre le Timor oriental et la communauté internationale demeure essentiel au maintien de la stabilité et du développement du pays.

100. Pendant toute la durée de l'engagement de l'Organisation au Timor oriental, l'action menée par la communauté internationale pour promouvoir la paix a été conçue en fonction du caractère interdépendant des conditions nécessaires à la stabilité. Les efforts faits pour promouvoir la réconciliation politique et faire face aux risques de sécurité ont été complétés par des activités très diverses destinées à étayer les nouvelles structures administratives fragiles et par une aide à la formulation de politiques économiques et sociales appropriées.

101. Ce type d'intervention, agissant sur un front très large, sera tout aussi essentiel après l'indépendance. Rappelant les principes que j'ai énoncés dans mon rapport intitulé « Pas de retrait sans stratégie : la prise de décisions au Conseil de sécurité et la clôture ou la transformation d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies » (S/2001/394), et qui ont été approuvés par le Conseil de sécurité, je tiens à souligner qu'il importe que l'assistance internationale au Timor oriental se transforme dès que possible en une formule plus normale d'aide au développement. À cet égard, il sera essentiel que tous les éléments du système des Nations Unies coordonnent leur action avec celle des donateurs bilatéraux, si l'on veut que le peuple et le Gouvernement du Timor oriental voient se réaliser leurs aspirations à une indépendance véritable. Il convient de rappeler qu'une liste récapitulative de ce dont le pays a besoin pour renforcer ses capacités a été mise au point à l'intention des États Membres, une assistance bilatérale étant essentielle à cette fin.

102. Pour l'édification d'un État démocratique, il est vital que la Force de défense bénéficie du financement voulu et que le budget de la nouvelle administration permette d'en financer le fonctionnement. Il ne sera pas possible de mettre en place la Force de défense et le Service de police – qui permettront de retirer la composante militaire et la composante police civile des

Nations Unies sans du même coup provoquer l'instabilité – si les États Membres ne contribuent pas à un programme d'investissement adéquat et durable à même d'équiper ces deux organismes.

103. Le développement de l'économie exigera le maintien d'un partenariat entre le Gouvernement, la communauté internationale et le secteur privé. À cet égard, je voudrais encourager les milieux d'affaires, des grandes sociétés multinationales aux petites entreprises, à envisager d'investir dans le pays au moment où celui-ci accède à l'indépendance, et de l'aider à jeter les bases d'une économie de marché.

104. Compte tenu du calendrier de transition et des changements que l'indépendance ne manquera pas de provoquer, je recommande qu'à ce stade, le Conseil de sécurité proroge le mandat de l'ATNUTO jusqu'à la date de l'indépendance, c'est-à-dire jusqu'au 20 mai 2002. Je me propose, avant cette date, de présenter au Conseil d'autres propositions spécifiques concernant le mandat et la structure d'une opération de maintien de la paix prenant la relève après l'indépendance.

105. Enfin, je tiens à remercier vivement les États Membres dont le soutien à la mission ne se relâche pas. Je souhaite aussi rendre chaleureusement hommage à M. Vieira de Mello, mon Représentant spécial, ainsi qu'à tous les membres de l'ATNUTO et de ses organisations partenaires. Les Nations Unies ont tout lieu d'être fières de ce qu'ils ont accompli.

Annexe

Projet de principes directeurs concernant la mission qui succédera à l'ATNUTO

Objectif

La future mission apportera l'assistance indispensable à la stabilité du Timor oriental et à la viabilité de son administration publique naissante; elle aidera à mettre en place des autorités de police dont les activités seront conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme; elle participera au maintien de la sécurité externe et interne.

Principes opérationnels

- Passer la main en temps opportun. Toutes les responsabilités opérationnelles seront entièrement transférées aux autorités souveraines du Timor oriental le plus rapidement possible, sans négliger de consolider la stabilité et les progrès déjà accomplis.
- Généraliser la prééminence des droits de l'homme. Les droits de l'homme, particulièrement en ce qui concerne les problèmes touchant à la condition féminine et aux personnes vulnérables, feront partie intégrante de tous les programmes. La mission dispensera une formation en matière de droits de l'homme et elle donnera des avis au gouvernement sur la situation sur le plan des droits de l'homme et sur les mécanismes susceptibles de garantir efficacement le respect absolu de ces droits.

Exécution

Le mandat de la mission sera exécuté à travers trois programmes, dont chacun aura plusieurs objectifs :

I. Stabilité, démocratie et justice

I.1 Apporter une assistance civile internationale aux activités de base de l'administration publique, particulièrement dans les domaines financier, bancaire et judiciaire, qui sont déterminants pour la stabilité politique et pour le fonctionnement démocratique des pouvoirs publics au lendemain de l'accession à l'indépendance.

I.2 Aider la police et les autorités judiciaires du Timor oriental dans la conduite des enquêtes et des poursuites portant sur des crimes graves.

II. Sécurité intérieure et maintien de l'ordre

II.1 Appuyer la mise en place du Service de police du Timor oriental, en veillant à la transmission des compétences et à ce que la police civile cède en temps voulu ses

responsabilités, sa documentation et son matériel audit service de police et aux services concernés de l'administration publique.

II.2 Assurer des fonctions de maintien de l'ordre en collaboration avec la police timoraise et les services compétents de l'administration publique.

III. Sécurité extérieure

III.1 Continuer d'apporter un appui aux activités concernant la sécurité extérieure et l'intégrité territoriale du Timor oriental, et assurer en temps voulu le transfert de responsabilités de la composante militaire aux Forces de défense du Timor oriental et aux services compétents de l'administration publique.

III.2 Aider à mettre en place des structures et des politiques permettant d'assurer la sécurité et le contrôle des frontières, notamment en facilitant les négociations avec les pays voisins sur la démarcation des frontières.

Délais

La mission devrait avoir accompli l'essentiel de son mandat dans environ deux ans, pourvu que les conditions indispensables à son action continuent d'être réunies.
